

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pompaire, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur CHAUSSONEAUX Jean-Paul, Maire.

Etaient présents :

MM. CHAUSSONEAUX - MIGEON - BUTET - NIVELLE - BROSSARD - BREMOND
MMES LE DÛ - CHASSOT - DESCHAMPS - CROC

Etaient absents et excusés :

MME PIET donne pouvoir à M. CHAUSSONEAUX
M. DOMINEAU-PIN donne pouvoir à MME LE DÛ
MMES CHEVALLIER - MOREAU - POUDRET
MM. BRANGEON - PASSEBON

Etaient absents :

MM. DELOUBES - FAZILLEAU

Secrétaire de séance :

M. Gilles BREMOND

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte rendu.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION

En vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier conseil :

Date de décision	Objet de la commande	Destination	Entreprises attributaires	Prix TTC
22/01/2024	Protection des lits (alèses matelas taies)	Aubépine	PRORISK	300.60 €
22/01/2024	Equipements rotofil (boutons couvercles)	Service technique	GOICHON	373.27 €
22/01/2024	Filtre huile cartouche (entretien des tondeuses)	Service technique	GOICHON	640.80 €
22/01/2024	Dalles plafond	Salle polyvalente local technique	POINT P	70.01 €
22/01/2024	Porte de garage	Locatif Aubépine	POINT P	1 023.22 €
23/01/2024	Batterie	Service technique	SERVANT	132.29 €
15/01/2024	Gazettes	Commune	ESPRIT PUB	3 990.00 €
17/01/2024	2 écrans	Mairie	CCPG	300.00 €
05/02/2024	Réparation Renault Maxity	Service technique	Garage MARTEAU	542.05 €
07/02/2024	Vêtements de travail	Technique	VAMA	1 277.12 €
09/02/2024	Portail Tennis	Salle de tennis	FERRONNERIE PY	1 450.90 €
12/02/2024	Convention formation	Technique	ASFONA	268.80 €
13/02/2024	Broyage végétaux	Commune	LOCA RECUPER	395€ HT /h + 100€ HT dépôt/retrait
13/02/2024	Plantations	Commune	RIPAUD	3 464.78 €
16/02/2024	Tôle alu	Salle polyvalente	MSI	236.57 €

FINANCES :

ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande d'un organisme souhaitant s'implanter sur la commune et présentant des structures d'hébergement.

Monsieur le Maire rappelle la commission générale du 29 janvier 2024 où ce projet avait été présenté. Des informations complémentaires sont parvenues en mairie pour préciser la faisabilité. Afin d'avancer sur ce dossier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- l'acquisition des parcelles situées rue des Chaumes et appartenant aux Consorts BRUNET.

Les parcelles avaient fait l'objet d'un permis d'aménager pour réaliser un lotissement. L'ensemble représente 4 307 m². Les propriétaires souhaitent vendre ce bien au prix de 52 000 € + frais de notaire.

L'investisseur souhaite acquérir à la commune ce bien après une étude de faisabilité. Pour son projet, il aurait besoin d'environ 3 000 m². Le reste serait viabilisé par la commune en deux parcelles. Si le projet n'aboutit pas, les terrains pourraient être conservés en réserve foncière.

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L. 121-26, L 122-19, L.311-1 et L 311-2,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition des terrains cadastrés AM 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265 et 266 sis rue des Chaumes à Pompaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- l'acquisition des terrains cadastrés AM 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265 et 266 sis rue des Chaumes à Pompaire, d'une superficie de 4 307 m² appartenant aux consorts Brunet pour un coût total de 52 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte. Les frais étant à la charge de la commune,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous les actes, effectuer toutes les formalités, stipuler toutes conditions, et généralement faire le nécessaire.
- dit que la dépense sera inscrite au budget investissement 2024.

DÉNOMINATION DE RUES

Suite à la création du lotissement privé (de M. GIRARD Gâtine Immobilier) route de Pont-Soutain, « Les Champs Marteau » (PA N° 079 213 20 P0002 – PA N° 079 213 21 P0001 et PA N° 079 213 24 P0001), à la demande des riverains qui rencontrent des problèmes d'adressage du courrier, et du Service des Impôts Fonciers, Monsieur le Maire propose une dénomination des voies entrant dans le lotissement et desservant les parcelles.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des communes et notamment ses articles L 131-1 et L 131.2,

Vu l'exposé du Maire signalant l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies, places publiques et bâtiments de la commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- les voies entrant dans le lotissement « Les Champs Marteaux » route de Pont-Soutain, désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :
 - **Rue des Capucines,**
 - **Rue des Hortensias,**
 - **Rue des Bleuets,**
 - **Impasse des Tulipes,**
 - **Impasse des Jonquilles,**
 - **Impasse des Camellias,**
 - **Impasse des Camomilles,**
 - **Impasse de l'Angélique,**
 - **Impasse des Orchidées.**
- dit que les frais de fourniture et de pose des poteaux ou plaques indicatives seront à la charge du lotisseur.

Suite à la création du lotissement privé (de M. DECOUX SCI L'ARC EN CIEL), rue Hilaire Trouvé à Pompaire, à la demande des riverains qui rencontrent des problèmes d'adressage du courrier, et du Service des

Impôts Fonciers, Monsieur le Maire propose une dénomination de la voie entrant dans le lotissement rue Hilaire Trouvé et desservant les parcelles.

Le Conseil Municipal,

Vu le code des communes et notamment ses articles L 131-1 et L 131.2,

Vu l'exposé du Maire signalant l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies, places publiques et bâtiments de la commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- la voie cadastrée AD n° 343 entrant dans le lotissement Rue Hilaire Trouvé, désignée par le numéro sous lequel elle figure au plan annexé à la présente délibération recevra la dénomination officielle suivante :
 - **Impasse Hilaire Trouvé.**
- dit que les frais de fourniture et de pose des poteaux ou plaques indicatives seront à la charge du lotisseur.

Cette rue n'est pas publique, elle est restée privée. Didier Migeon précise que si elle devait entrer dans le domaine public, elle devrait être goudronnée par le lotisseur.

Monsieur le Maire précise que dans le cas de lotissements privés, les noms de rues sont donnés par les lotisseurs.

Michel Butet demande si les boîtes aux lettres sont regroupées. Jean-Paul Chaussoneaux répond que la numérotation de ce lotissement a été vue avec les services postaux et que des blocs regroupant les boîtes aux lettres ont été mis en place, comme au lotissement rue Hilaire Trouvé.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

INFORMATIONS

Prochain conseil : le 25/03/2024. Ordre du jour : le vote du budget.

Commission générale pour préparer le budget : le 18/03 à 19h.

Ecole : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux sont terminés. Les enfants rentreront le 4 mars prochain. Une visite des parents est prévue le lundi à 9h. L'inauguration adressée par la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a été reportée au 9 mars à 11h.

Patrick Nivelles : Les panneaux photovoltaïques sont-ils en fonctionnement ?

Jean-Paul Chaussoneaux : Non, il faut attendre le passage du consuel.

Gilles Brémond : les modulaires sont-ils partis ?

Jean-Paul Chaussoneaux : A la fin de la semaine.

Tous les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21 h 15.